



Vendredi 24 juin 2022

Communiqué de presse



Budget participatif : à vos propositions jusqu'au 10 juillet

A l'occasion de la 2^{ème} édition de son budget participatif, la Ville invite les Bordelaises et Bordelais à soumettre leurs projets pour contribuer à développer les liens entre les habitants et la solidarité. Toute personne de 7 à 120 ans, en collectif (associatif ou non), est invitée à proposer ses idées sur participation.bordeaux.fr, jusqu'au 10 juillet.

Plus que quelques jours pour proposer votre projet en lien avec la thématique « Ensemble et solidaires ». Vous avez **jusqu'au 10 juillet** pour le soumettre sur la plateforme dédiée participation.bordeaux.fr ou dans les urnes prévues à cet effet dans les mairies de quartier.

Pour plus de solidarité et d'échanges, les projets issus de ce nouveau budget participatif doivent viser à **lutter contre les discriminations, favoriser les rencontres** intergénérationnelles, les liens interculturels.... Ainsi, à titre indicatif, un projet peut concerner la solidarité, le handicap, les seniors, la lutte contre les discriminations, la petite enfance, la jeunesse, la culture, le sport, l'éducation, la nature en ville, la vie associative.

Le montant total affecté au budget participatif 2022/2023 est de **2 millions d'euros HT avec un montant maximum de 150.000€ par projet.**

- ✓ ***Pour visionner les projets déjà soumis parmi lesquels : tables de jeux multi-sport et adaptées aux handicaps, casiers pour les personnes sans domicile, rues-jardins.....***
<https://participation.bordeaux.fr/processes/budgetparticipatif2223>

Les grandes étapes

#1 A vos idées

Jusqu'au 10 Juillet

Afin de vous accompagner, des ateliers seront proposés durant toute la période et en particulier lors de la Tournée de la démocratie permanente qui aura lieu du 9 mai au 6 juillet dans les huit quartiers. Informations et conseils sur participation.bordeaux.fr

#2 Analyse et accompagnement des projets

De septembre à novembre

Les services municipaux étudient les projets et dialoguent avec les porteurs pour les affiner. Les projets doivent être conformes au règlement et réalisables d'un point de vue technique et financier. Un comité d'associations réalisera un premier tri des projets « Ensemble et solidaires » déposés.

#3 Choix des projets

De décembre à janvier Les habitants de Bordeaux, prennent connaissance et votent pour les projets ayant été sélectionnés. Sur participation.bordeaux.fr ou en mairie de quartier, chaque habitant peut voter pour ses 5 projets favoris.

#4 Résultats

Février 2023

Les projets retenus sont ceux qui arrivent en tête des votes des Bordelais, à hauteur des 2 millions d'euros consacrés au budget participatif 2022- 2023.

#5 Réalisation

À partir de mars 2023

Les projets lauréats prennent vie : ils sont mis en œuvre par les services de la Ville, et lorsque cela s'y prête avec les habitants et habitantes, en lien avec les porteurs de projet, dans un délai de 2 ans.

Contacts presse

France-Laure Pons 07 61 85 53 72 / Nicolas Corne 06 20 33 00 15 - Service de presse
presse@mairie-bordeaux.fr - 05 56 10 20 46 - twitter.com/bordeauxpresse - bordeaux.fr